

Programme Communal de Développement Rural ESNEUX

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du mardi 4 décembre 2012

Présents :

Madame L. IKER, Présidente

Mesdames M-F. GILIS, A. BARTHELEMY, Agents de développement (GREOA)

Madame K.BURGEON, Secrétaire de la CLDR

Messieurs P. GEORIS, F. BELLIERE, Ph. DETROZ, L. CARLIER, D. DEFECHEREUX,

Ph. HAMOIR, M. WOILLARD, J. MULLENDERS, P. LIGOT, P. JEGHERS,

S.DEMOULIN, D. WINAND, R. PEETERS.

Excusés:

Messieurs A. FROMENT, Ph. LAMALLE

1. Approbation du PV de la réunion du 18 septembre 2012

Une rectification est apportée aux points 1 et 2 du PV.

(voir annexe)

2. Présentation de la convention d'accompagnement du GREOA

Le GREOA présente la convention d'accompagnement qui a été approuvée par le Conseil communal du 28 novembre 2012.

Ladite convention vise à apporter un support aux réunions de CLDR, à animer les groupes de travail, à apporter une aide aux étapes de mise en œuvre des projets, à collaborer à la réalisation des documents administratifs...

3. Actualité relative au projet de Fontin

La présidente rappelle que la Commune est toujours en attente de la signature de la Convention par le Ministre. L'octroi du subsidé nous a été annoncé par un courrier reçu du GREOA qui nous informait que le projet de Fontin était à l'ordre du jour du Gouvernement wallon du 18 octobre 2012.

Un membre intervient en insistant sur le fait que la convivialité du village de Fontin ne sera assurée que si la cité du Hamay est désenclavée.

La Présidente rappelle que la Région Wallonne s'est clairement positionnée au sujet du chemin 113 et que la liaison de la cité du Hamay a bien été dissociée de l'aménagement du village de Fontin dans le PCDR.

Le GREOA rappelle les étapes de la procédure du PCDR. Une fois la convention signée par le Ministre, un auteur de projet sera désigné par la Commune pour réaliser un avant-projet.

La rédaction d'un cahier des charges pour l'auteur de projet est en cours.
Ce projet de cahier des charges sera soumis à la CLDR.

Une étude de mobilité sera effectuée par l'auteur de projet.

4. Fixation d'un calendrier pour la présentation du travail réalisé par les GT

a) Fiche 1.4 Brunsode

Le projet est bloqué en attente du projet du pont de Tilff.

La seule avancée est l'étude de la création d'un parc à conteneurs communal et donc la suppression des conteneurs à proximité du château. Un projet d'achat de terrain est à l'étude.

Plusieurs réflexions sont émises sur l'affectation des bâtiments des écuries à restaurer (Salle de réunion, salle de cours)

Divers subsides pourraient être octroyés par le Gouvernement Wallon vu que le bâtiment est classé.

Le déplacement des caravanes est impossible actuellement car la commune n'est pas propriétaire du terrain de football situé à Cortil. Il est demandé à l'Administration communale de contacter l'organisme de l'Ourthe-Amblève Logement en vue d'une éventuelle négociation du terrain.

Un membre demande si l'inventaire des arbres remarquables a été établi.

Le groupe de travail présentera l'état d'avancement de leur réflexion à la prochaine réunion.

b) Fiche 1.6 Bois des Chevreuils

L'état d'avancement de la fiche pourra être présenté à la prochaine réunion par le groupe de travail.

Un membre interpelle la Présidente concernant un dossier de budget qui avait été demandé au service environnement pour les travaux de restauration de l'étang.

La question est posée sur les taux de subsides qui pourraient être obtenus.

Une copie de la circulaire sur les nouveaux taux de subventions est demandée par les membres qui proposent de présenter des fiches à petits budgets vus les changements des taux.

c) Fiche 1.2 Centre d'Esneux

La nouvelle est en suspend. Le groupe de travail n'a pas encore été mis en place.

Une étude de mobilité pour l'ensemble de la Commune est en cours.

Le bâtiment de la poste va être démoli et le terrain redeviendra propriété communale.

Le Cameo redevenu également propriété communale.

La commune n'est plus contactée à propos du passage à niveau d'Esneux.

Un membre intervient concernant les travaux d'asphaltage : induisent-ils le non-déplacement de la route ?

La Présidente rappelle que les travaux étaient nécessaires vu le mauvais état de la route.

5. **Information sur la composition future de la Commission Locale de Développement**

Vu la démission de Mme Lemmens, la demande sera faite auprès de Mme Hubin pour devenir éventuellement membre effectif.

Un appel à candidature peut être lancé afin de remplacer M. Verrechia et Mme Backes.

6. **Divers**

La prochaine réunion est fixée au 27 décembre 2012 à 18 h.

La séance est levée à 20 h